Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023AG0316MG1-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 16 mars 2023

Date de publication : 23 mars 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 8 mars 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 68 (536 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 536 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 16 mars 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Luçon (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER et Hervé GAILDRAT ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUEF et Céline FOURAY ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Nuaillé d'Aunis : Emilie PORTAIS ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Christian GRONDEIN ; Le Bourdet : Clément COHEN ; *Coulon : Anne-Sophie GUICHET* ; Magné : Catherine TROMAS ; *Niort : Elmano MARTINS* ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Val du Mignon : Monique GRATELOUP*
Au titre des communes de Vendée :
L'Aiguillon la Presqu'Ile : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Bouillé-Courdault : Mathilde CHABLE ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS* ; Curzon : Boris RIMBERT ; *Damvix : Yannick MOREAU* ; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ ; L'Ile d'Elle : Guy SOULAINE ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Longeville sur Mer : Thierry MONNIER* ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Les Magnils-Reigniers : Joël TEILLET ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Nalliers : Bruno FABRE* ; Péault : Thibaud RENAUDEAU ; *Puyravault : Claude CHAUSSADAS* ; *Rives d'Autise : Florent BAUDON* ; Rosnay : Hubert MACQUINEAU ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET ; Sainte Radegonde des Noyers : Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Florence TROTTIN et Judicaël LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*
Au titre des EPCI :
Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER et Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE, Stéphane VILLAIN*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine : Marion HOVART ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU

Modifications des statuts du Syndicat mixte suite à la création de la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230316-2023AG0316MG1-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Modifications des statuts du Syndicat mixte suite à la création de la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Contexte

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Suite à la fusion des chambres d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux Sèvres, la chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a été créée par décret du 4 août 2022 (n°2022-1118) à compter du 1er octobre 2022.
Pour cette raison, il est proposé au Comité syndical de modifier l'article 6 des statuts « Administration du syndicat Mixte » au paragraphe « partenaires associés », extrait ci-dessous.

Conformément aux dispositions statutaires, ces modifications devront être approuvée par les 2/3 des suffrages exprimés.

Statuts actuels	Statuts modifiés
Le Comité syndical Partenaires associés : • les Chambres départementales d'agriculture, des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée qui désignent chacune 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ; chaque délégué titulaire disposant d'une voix. (…)	Le Comité syndical Partenaires associés : • la Chambre départementale d'agriculture de Vendée qui désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ; le délégué titulaire disposant d'une voix. • la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres qui désigne 2 délégués titulaires : un pour la Charente-Maritime, un pour les Deux-Sèvres et 2 délégués suppléants : un pour la Charente-Maritime, un pour les Deux-Sèvres ; chaque délégué titulaire disposant d'une voix. (…)

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide **de valider la modification de l'article 6 des statuts** tels que précisés ci-dessus et en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT